



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 31013

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des personnes arrêtées lors de l'intervention américaine en Afghanistan et détenues depuis janvier 2002 dans le camp de Guantanamo à Cuba. Les prisonniers sont dans une situation de non-droit absolu alors même que le comité international de la Croix-Rouge affirme que leur santé mentale se détériore. En mai 2003, un avis rendu par l'ONU a déclaré cette détention arbitraire. Les États-Unis bafouent le pacte international sur les droits civils et politiques dont ils sont pourtant signataires. Sur l'ensemble des prisonniers, six d'entre eux sont citoyens français. Il est particulièrement surprenant de constater que le Gouvernement français a attendu plus de vingt-deux mois pour adresser enfin le 7 novembre 2003 une demande officielle au Gouvernement américain afin que soient communiquées à la France des informations précises sur les faits reprochés et les charges qui pèsent sur les accusés. Il est intolérable que la base de Guantanamo reste une zone de non-droit. La justice est un des principes fondateurs de toute démocratie et il est inconcevable que les prisonniers ne bénéficient pas de l'application du droit et d'un procès équitable. Dans une précédente réponse à un parlementaire, il précisait que les autorités américaines avaient indiqué qu'elles envisageaient de classer les détenus de Guantanamo en fonction de leur degré d'implication dans la mouvance des réseaux terroristes islamistes. Il ajoutait qu'à ce jour, aucune information n'avait été communiquée concernant un éventuel classement des détenus français. En conséquence, elle lui demande de dénoncer avec force le non-respect par les États-Unis des dispositions de la Convention de Genève et d'exiger que les détenus soient traités conformément au droit international.

Texte de la réponse

La situation des personnes détenues sur la base américaine de Guantanamo fait l'objet d'un suivi très attentif de la part du Gouvernement. La France, depuis janvier 2002, est en contact régulier avec les autorités américaines sur ce dossier, que le garde des sceaux a évoqué à plusieurs reprises avec son homologue américain. Elle a demandé notamment aux États-Unis que des informations précises lui soient communiquées quant aux faits reprochés à ses compatriotes et aux charges qui pèsent sur eux. Les autorités américaines ont accepté le principe d'une nouvelle mission française à Guantanamo, qui aura lieu dans le courant du mois de janvier. Les autorités françaises se sont déclarées, dès le début, favorables au principe d'un jugement en France et n'ont pas manqué de rappeler que ces nationaux, tout comme les 660 autres détenus, devaient bénéficier des garanties reconnues par le droit international concernant les conditions de leur détention et le droit à un procès juste et équitable. La France se concerte par ailleurs sur ce dossier avec ceux de ses partenaires européens qui ont également des ressortissants détenus à Guantanamo. Cette question a été abordée à Bruxelles, le 18 novembre 2003, lors de l'entretien des ministres des affaires étrangères européens avec le secrétaire d'État américain, qui a reconnu la nécessité de trouver une solution aussi rapide que possible pour les Européens détenus à Guantanamo. Le ministère des affaires étrangères reste en contact régulier avec les familles des ressortissants français et avec leurs avocats, qui ont été à nouveau reçus le 2 décembre 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31013

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9710

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 830